

Nouvelle Carte du Canada.

ON vient de recevoir une grande quantité de Grandes Cartes de Salle d'Écoles de JOHNSON, bien colorées, montées, sur des rouleaux, prix, 13s 9d. H. RAMSAY.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, No. 2.
DU
COMTÉ DE HUNTINGDON.

L'EXHIBITION PUBLIQUE aura lieu au Village de LAPRAIRIE, MARDI, le 23 SEPTEMBRE prochain, à 9 HEURES du Matin, et es PRIX suivants seront accordés :—

CHEVAUX.

Meilleurs Etalons, 6 prix,	\$ \$ \$ \$ \$	10 9 8 7 6 6
Meilleures Paires de Chevaux de Trait, 5 prix,		5 4 3 2 1
Meilleurs Etalons, de trois ans, 4 prix,		6 5 4 3
Meilleure Jument avec Poulain, 6 prix,		10 8 7 6 5 4
Meilleures Poulaches, de 3 ans, 4 prix,		5 4 3 2
Meilleurs Etalons, 2 ans, 2 prix,		4 3
Meilleurs Poulains et Poulaches, 2 ans, 4 prix,		4 3 2 1

TAUREAUX.

Meilleur Taureau, 3 ans et plus, 4 prix,		6 4 3 2
Meilleur Taureau, 2 ans, 4 prix,		5 4 3 2
Meilleur Taureau, 1 an, 3 prix,		4 3 2

VACHES A LAIT.

Meilleure Vache à Lait, ayant veau cette année, 8 prix,	8 7 6 5 4 3 2 1
Meilleure Paire de Genisses de 2 ans, 4 prix,	4 3 2 1
Meilleure do do, 1 an, 3 prix,	3 2 1

MOUTONS.

Meilleur Bélier, 2 tontes ou plus 4 prix,	5 4 3 2
Meilleur Bélier, 1 tonte, 4 prix,	5 4 3 2
Meilleure Paire de Héris, 2 tontes ou plus, ayant eu des Agneaux cette année, 4 prix,	4 3 2 1
Meilleure Paire de Héris, 1 tonte, 4 prix,	4 3 2 1

COCHONS.

Meilleurs Cochons Entiers, de 6 à 12 mois, 4 prix,	5 4 3 2
Meilleure Truie, ayant des petits cette année, 3 prix,	4 3 2

LEGUMES.

NON LE PRODUIT D'UN JARDIN.

Meilleure Poche de Patates, 3 prix,	3 2 1
Meilleure Poche de Navets, 3 prix,	3 2 1
Meilleure Poche d'Oignons, 3 prix,	3 2 1
Meilleure Poche de Carottes, 3 prix,	3 2 1

PRODUIT DE LAITERIE.

Meilleur Beurre, pas moins de 30 lbs., 6 prix,	6 5 4 3 2 1
Meilleure Fromage, pas moins de 20lbs., 3 prix,	4 3 2

MANUFACTURES.

Meilleure Pièce d'Étoffe du Pays, toute laine, non pressée, pas moins de 15 verges, 2 prix,	3 2
Meilleure Pièce d'Étoffe du Pays, tout laine, pressée et foulée, pas moins de 15 verges, 2 prix,	3 2
Meilleure Pièce de Toile, pas moins de 15 verges, 2 prix,	3 2
Meilleure Pièce de Flanelle, tout laine, pas moins de 15 verges, 2 prix,	3 2
Meilleure Pièce de Serge, faite de laine et coton, pas moins de 15 verges, 2 prix,	3 2

REGLES ET REGLEMENS.

1. Personne ne conçoit à moins que sa souscription n'ait été payée un mois avant le jour de l'Exhibition.
2. Tous les animaux (les animaux mâles importés exceptés) doivent avoir été possédés et tenus dans le Comté six mois avant l'Exhibition.
3. Personne n'aura droit de recevoir plus d'un prix dans le même Classe.
4. Aucuns animaux femelles, ayant remporté un premier prix dans cette Société, ne pourra concourir l'année suivante.
5. Tous Chevaux et Bêtes à Cornes (les poulains étant exceptés) doivent être attachés suivant leurs Classes respectives.
6. Les Juges seront libres de retenir les prix quand l'animal ou l'article sera considéré inférieur.
7. Toutes disputes devront être réglées par le Comité.
8. Tous animaux et articles exhibés devront avoir été élevés et manufacturés dans le Comté, ce qui pourra être vérifié par serment s'il est requis.

Par Ordre,

JOHN DUNN,
Secretary.

Laprairie, 24 Juillet, 1856.

Banque d'Épargne de Montréal.

UNE PERIODE DE TRENTE-SIX ANNEES s'est écoulée depuis qu'une Association a été formée sous le nom de "BANQUE D'ÉPARGNES DE MONTRÉAL" dans le but de fournir à la société les important avantages qui naissent de ces Institution. Les soussignés, les seules personnes survivantes agissant pour la Banque, désirant se décharger de sa conduite, et en même temps désirant que le public ne soit pas privé des avantages qu'elle a conférés, ont FAIT UN ARRANGEMENT AVEC LA BANQUE DE MONTRÉAL, par lequel cette Institution est devenue responsable aux Déposants pour les balances qui leur sont dues, et recevra des Dépôts de la même manière que la fait la Banque d'Épargnes de Montréal jusqu'aprèsent.

Les soussignés ont toute espoir que cette arrangement sera satisfaisant pour les Déposants et aussi pour la société.

S. GERRARD, Président.
J. FROTHINGHAM, V. P.
J. T. BARRET.

Montréal, 29 mars, 1856.

Departement de la Banque d'Épargnes

DE LA
BANQUE DE MONTRÉAL

SERA OUVERT TOUS LES JOURS entre les heures de DIX et de TROIS, sous la charge immédiate de HENRY VENNOR, écr.

(Par ordre)

D. DAVIDSON,
Cassier.

Montréal, 31 mars, 1856.

Avis aux Cultivateurs.

L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU du Comté de Montréal, assure dans tout le Bas-Canada, les propriétés des Cultivateurs à 5s. par £100, pour trois ans, &c.

S'adresser au bureau rue St. Sacrement à Montréal, aux Agents dans les Campagnes, ou aux Directeurs soussignés :—

M. M. Edouard Quin, Prés't., Longue Pointe.
Jos. Laporte, Pointe aux Trembles.
Wm. Macdonald, Lachine.
P. E. Leclerc, St. Hyacinthe.
John Dods, Petite Cote.
E. Hudon, Montréal.
Louis Boyer, Montréal.
J. O. A. Turgeon, Terrebonne.
Eustache Prud'homme, Coteau St. Pierre.

P. L. LE TOURNEUX,
Secrétaire et Trésorier.

Montréal, 1 Juillet, 1854.

1856.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DU
COMTÉ DE MONTRÉAL.

OFFRE les Prix suivants pour les Recoltes suivantes :

CLASSE FRANÇAISE.

Patates, 6 Prix,	50 45 40 35 30 25
Carottes, 5 Prix,	40 35 30 25 20
Betteravés, 5 Prix,	40 35 30 25 20
Navets, 3 Prix,	30 25 20
Blé-d'Inde, 6 Prix,	40 35 30 25 20 15
Fèves, 3 Prix,	30 25 20
Labours d'Été, ouvert à tous Compétiteurs, 2 Prix,	30 20
OUVERT A TOUS COMPÉTITEURS. Pour la Ferme la mieux Fossoyée sur la surface, 2 Prix,	30 20

REGLEMENS.

Il faudra un Champ de deux arpents, au moins, pour donner droit à un Cultivateur de cette Classe de concourir pour les Patates.

Et quatre arpent pour Labours d'Été.

Un demi arpent pour le Blé-d'Inde.

Un demi arpent pour les Fèves.

Un quart d'arpent pour les Navets, les Carottes et les Betteraves, toutes ces Racines cultivées en plein champ.

Il ne sera loisible à aucun individu de concourir, à moins qu'il ne soit Membre de la Société.

Les personnes qui ont reçu ou recevront les Premiers Prix pour aucunes Semences ou Récoltes ci-dessus mentionnées, seront à l'avenir exclues de la Classe Française pour la Récolte ou Semence pour laquelle elles auront obtenu le Premier Prix, mais pourront entrer dans la Classe Anglaise.

Il ne sera pas donné de Prix si la terre est infestée d'herbes nuisibles.

Les personnes auxquelles seront adjugés les Premiers Prix, donneront à la Société un Comptendu du système suivi pour la production des Récoltes.

Les Prix ne seront payés que lorsqu'il aura été répondu aux questions, et que la Circulaire aura été renvoyée remplie, adressée au Secrétaire-Trésorier. Cette Règle sera de rigueur.

Ceux qui voudront concourir devront en donner avis au Secrétaire-Trésorier, le, ou avant le 20 de Juillet prochain.

Par Ordre,

JAMES SMITH,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 1 Mai, 1856.

Magasin d'Instrumens Aratoires

ET DE

GRAINES DU BAS-CANADA.

Halle Ste. Anne, adessus du Marché Ste. Anne.

LE Soussigné vient de recevoir de FRANCE, une quantité considérable de GRAINES des CHAMPS, de JARDINS et de FLEURS, parmi lesquelles on trouvera plusieurs espèces de TREFLE et autres GRAINES qui n'ont jamais été introduites ci-devant dans le pays. Il a aussi en main toute espèce de GRAINS DE SEMENCE, lesquels seront tous trouvés purs et sans mélange.

Le Département d'Instrumens comprendra toute chose nécessaire pour la FERME, le JARDIN et la LAITERIE.

Le Soussigné annonce aussi qu'il a été nommé Agent dans ce District pour la grande Manufacture connue sous le nom de "Taris Furnace et Cie." de Clayville, New York. Et a maintenant en main une quantité considérable de leurs INSTRUMENS ARATOIRES, ils sont de qualités supérieures, et seront vendus en gros et en détail pour des termes libéraux.

WM. EVANS, JR.

VRAI GUANO PERUVIEN ET AUTRES FERTILISANTS.